

# PASS INDUSTRIE DU FUTUR

**PASS INDUSTRIE DU FUTUR facilite le financement de nouvelles solutions technologiques pour les entreprises (PME et ETI).**

**Cette plateforme, portée par l'Alliance Industrie du Futur, permet aux PME/ETI d'accéder aux aides financières régionales et nationales.**

Toute PME ou ETI implantée en France peut bénéficier du programme PASS INDUSTRIE DU FUTUR dès lors qu'elle souhaite moderniser sa chaîne de production avec les solutions technologiques de l'Industrie du Futur.

[www.passindustrie-dufutur.org](http://www.passindustrie-dufutur.org)



# LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES PROPOSÉES

Les solutions technologiques sont structurées autour trois axes forts et complémentaires de l'Industrie du Futur : digitalisation, équipements machines, gestion des process. L'intégration de ces solutions dans l'unité de production est adaptée à l'activité, à la taille et aux réalités « terrain » de chaque entreprise.

## Digitalisation

Ingénierie numérique  
des produits et des procédés

Assistance cognitive

Virtualisation pour  
des systèmes de production

## Équipements machines

Produits connectés

Robotique avancée  
et machines intelligentes

Automatisation, machines  
et robots industriels

Assistance physique

Procédés de fabrication  
innovants

## Process

Technologies de connexion  
des machines

Infrastructure d'échange  
de données

Management des opérations  
industrielles

Surveillance et captation  
multi- physique et contrôle  
commande

## UN ACCOMPAGNEMENT 3 PROGRAMMES

### STARTER KIT

#### → POUR QUI ?

Les PME/ETI très peu ou pas équipées en solutions Industrie du Futur.

#### → LES ATOUTS ?

- Une capacité d'expertise et d'intégration de solutions simples et peu onéreuses.
- Un soutien aux solutions et POC favorisant l'accélération et l'adoption de la démarche Industrie du Futur.

# LES ÉTAPES CLÉS DE VOTRE PROGRAMME

**Afin d'assurer le soutien à la modernisation des PME et ETI, l'Alliance Industrie du Futur se dote de ressources complémentaires : une plateforme numérique d'intermédiation soutenue par des ressources humaines à l'écoute des besoins des entreprises dans le montage de leur projet.**

## **INSCRIPTION SUR LE SITE ET PRISE DE CONTACT**

S'inscrire sur [www.passindustrie-dufutur.org](http://www.passindustrie-dufutur.org)  
Le coordinateur de la plateforme contactera l'entreprise sous 48h pour qualifier le projet et présenter les opportunités d'aide au financement public. **Une inscription est définitivement validée dès acceptation de la charte d'accompagnement.**

## **QUALIFICATION DU PROJET DE MODERNISATION**

Si l'entreprise est déjà en contact avec un offreur de solution et/ou que son projet de modernisation est clairement défini, nous pouvons directement procéder au montage de dossier de demande d'aide.

Dans le cas où l'entreprise n'est pas en contact avec un offreur de solution, elle peut bénéficier du catalogue d'offreurs de l'Alliance Industrie du Futur et faire son choix selon ses attentes et spécificités. Le catalogue d'offreurs de solution est disponible sur [www.industrie-dufutur.org](http://www.industrie-dufutur.org).

À l'issue de la qualification de son projet de modernisation, l'entreprise est considérée comme étant éligible aux dispositifs d'aide régionaux ou nationaux dédiés à l'Industrie du Futur.

## **MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ET SOUMISSION**

Le coordinateur de la plateforme accompagne à la complétion du dossier de demande d'aide. Il s'attachera à :

- co-rédiger le dossier avec les éléments techniques, financiers et administratifs préalablement transmis ;
- optimiser l'assiette des dépenses éligibles ;
- vérifier que le dossier est complet et respecte les trames propres à chaque région ;

La demande d'aide est ensuite soumise selon le format souhaité par l'organisme instructeur.

## **SUIVI DU DOSSIER**

Le coordinateur de la plateforme prend en charge le suivi du dossier en assurant l'intermédiation entre l'entreprise et le chargé d'affaire dédié à l'instruction du dossier.

À la fin du processus de demande d'aide, la PME/ETI reçoit une notification d'obtention de l'aide qui précise son montant, sa répartition entre subventions et avances remboursables ainsi que les modalités d'encaissement.

PROGRAMME 2

## **DÉPLOIEMENT PETITE ÉCHELLE**

### **→ POUR QUI ?**

Les PME/ETI qui ont déjà initiée la démarche Industrie du Futur avec des technologies « starter kit ».

### **→ LES ATOUTS ?**

- Le continuum du programme 1 grâce à l'intérêt ainsi suscité par les POC.
- Le déploiement de solutions numériques sur des lignes de production pilote.
- Une ingénierie financière via les dispositifs d'aides régionales standardisés et soutenue par des dispositifs nationaux.

PROGRAMME 3

## **DÉPLOIEMENT GRANDE ÉCHELLE**

### **→ POUR QUI ?**

Les PME/ETI qui souhaitent accroître encore plus leur compétitivité.

### **→ LES ATOUTS ?**

- Le déploiement des solutions installées sur les lignes pilotes à l'ensemble des outils de production des PME/ETI.
- Une ingénierie financière personnalisée adaptée aux projets de type CAPEX intégrant du financement régional, national et privé.

## VOTRE CONTACT

### Stéphane Damasy

Animateur Pass Industrie du Futur

M +33(0)6 49 32 79 21

s.damasy@innoeco.fr

[www.passindustrie-dufutur.fr](http://www.passindustrie-dufutur.fr)

## LES ACTEURS DU PROJET



**L'Alliance Industrie du Futur** organise et coordonne, au niveau national, les initiatives, projets et travaux tendant à moderniser et à transformer l'industrie en France. Leurs actions sont relayées en régions par les réseaux de ses membres, les collectivités territoriales, les CCI et les pôles de compétitivité.



[www.industrie-dufutur.org](http://www.industrie-dufutur.org)



**Le GIMELEC** est un syndicat professionnel français qui représente 182 entreprises fournissant des solutions électriques et d'automatismes pour les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie, des data centers et des infrastructures. Le syndicat promeut le savoir-faire technologique des entreprises françaises.



[www.gimelec.fr](http://www.gimelec.fr)



**Le SYMOP** représente le secteur des machines et technologies de production, un secteur d'activité stratégique pour la compétitivité de l'industrie et de l'économie française. Le SYMOP concourt, avec les pouvoirs publics, à l'élaboration des politiques industrielles en faveur de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité.



[www.symop.com/](http://www.symop.com/)